

TABLEAU SYNOPTIQUE

L'ÂME HUMAINE EN GÉNÉRAL	La vie et ses degrés	Ce qu'est la vie.	
		Propriétés	Spontanéité : l'être vivant est le principe de son mouvement. Immanence : l'être vivant est le terme de son mouvement.
		Degrés	Vie végétative dans la plante. Vie végétative et sensitive dans l'animal. Vie végétative, sensitive et intellectuelle dans l'homme.
		Nature	Forme substantielle distincte de la matière. Cette distinction est rejetée par les organicistes. Impossibilité pour la matière de vivre en tant que matière. Impossibilité pour la matière de s'organiser elle-même et devenir vivante. Nécessité d'un principe de vie donnant à la matière les propriétés qu'elle n'a pas. Différences profondes entre les corps vivants et les corps inanimés, ne pouvant s'expliquer que par le principe vital. Conséquences dangereuses de l'organicisme.
	Le principe vital Sa distinction de la matière	Preuves	Impossibilité de constater expérimentalement l'existence d'un principe vital. Indétermination et contradiction prétendue dans la notion du principe vital. Répugnance à supposer une âme aux plus petits êtres vivants. Prétendue nécessité d'admettre autant d'âmes qu'il y a de particules vivantes dans un être. Certaines reproductions d'êtres vivants font croire à la multiplicité d'âmes dans l'organisme primitif.
		Objections	Platon admettait l'existence de trois âmes distinctes : l'âme intelligente, l'âme sensible et l'âme végétative. Les manichéens et les apollinaristes supposaient deux âmes : l'une bonne et l'autre mauvaise. Guillaume d'Ockam, Bacon de Vérulam, Gassendi, distinguaient une âme intelligente et une âme sensitive. Barthez et Lordat, Jouffroy et Maine de Biran, ont admis l'âme pensante et le principe vital.
	Unité de l'âme humaine	Preuves	Unité substantielle de l'être humain. Témoignage de la conscience.
		Animisme ou monodynamisme	Inconscience de l'âme d'être la cause première des fonctions vitales. Impossibilité d'admettre qu'une substance spirituelle soit le principe de la vie purement organique. Difficulté d'allier l'incorruptibilité de l'âme raisonnable avec la corruptibilité de l'âme sensitive. Lutte existant dans l'homme entre la partie animale et la partie raisonnable.
	Excellence de l'âme humaine	Sa supériorité sur les autres principes qui animent les corps vivants. Sa spiritualité, degré suprême de la vie. Sa puissance intellectuelle, disposant souverainement de l'organisme qui lui est uni.	

CHAPITRE II

DES FACULTÉS SUPÉRIEURES DE L'ÂME HUMAINE

SOMMAIRE

I. *Division des facultés de l'âme.* — Principe de cette division. Diverses espèces de facultés. Facultés supérieures et facultés inférieures.

II. *De la raison.* — 1. Nature et objet de la raison. — 2. Principes de la raison : dans l'ordre spéculatif ; dans l'ordre pratique. — 3. Systèmes destructeurs de la raison : empirisme, kantisme, positivisme.

III. *De la liberté.* — 1. Nature de la liberté. — 2. Preuves de la liberté. Preuve par le témoignage de la conscience. Objections. Preuve par la loi morale. — 3. Théories qui nient la liberté : fatalisme, déterminisme.

IV. *Différences entre l'homme et l'animal.* — 1. Absence de la raison dans l'animal. — 2. Absence de la liberté dans l'animal. — 3. Le transformisme.

Une et simple dans son essence, l'âme humaine a des *facultés multiples*, c'est-à-dire des puissances au moyen desquelles elle produit les actes nombreux et variés que comporte sa nature. Les opérations de l'âme n'ont donc pas pour principe immédiat son essence même, mais des facultés distinctes de cette essence.

Parmi ces facultés, il importe d'étudier plus particulièrement celles qui caractérisent le mieux l'homme tout entier, et font de lui sur cette terre un être vraiment supérieur ; nous voulons parler de la *raison* et de la *liberté*, qui, à cause de leur excellence, ont été aussi plus fréquemment niées ou dénaturées par l'erreur.

ARTICLE I. — DIVISION DES FACULTÉS DE L'ÂME

1. La distinction spécifique des facultés se tire de la diversité de leurs actes et de leurs objets formels. Toute faculté, en effet, a pour fin essentielle l'action ; et l'action elle-même se règle sur son objet formel. L'action de connaître, par exemple, diffère de l'action de vouloir ; et l'objet connu ou voulu, quoique matériellement le même, sera le terme d'une opération différente s'il présente des formalités distinctes, s'il est envisagé, par exemple, en tant que sensible ou en tant qu'intelligible.

2. Ce principe posé, on peut, avec saint Thomas, diviser les facultés de l'âme en facultés végétatives, cognitives, appétitives et motrices.

3. Les facultés *végétatives* de l'âme n'ont pour objet que son propre corps, qui par elles se forme, s'accroît et se conserve.

4. Les facultés *cognitives* ont un objet plus étendu; elles permettent à l'âme de s'assimiler aux choses, de prendre, pour ainsi dire, leurs formes en se les représentant.

Elles comprennent les sens et l'entendement.

Les *sens* ont pour objet la réalité matérielle. Il y a cinq sens extérieurs: la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût* et le *toucher*; et quatre sens intérieurs: la *conscience sensible*, qui perçoit les sensations actuelles de l'âme; la *mémoire sensible*, qui rappelle et conserve les sensations passées; l'*imagination*, qui les reproduit et les combine; l'*estimative*, sorte de jugement instinctif par lequel l'animal discerne ce qui lui est utile ou nuisible. Les sens sont des facultés organiques communes à l'homme et à l'animal; elles sont appelées *expérimentales*, parce que leur objet est individuel et contingent.

L'*entendement* est une faculté supérieure, qui a pour objet l'universel et le nécessaire. A cette faculté se rattachent les opérations intellectuelles: la *conscience* et la *mémoire intellectuelles*, l'*abstraction*, la *comparaison*, la *généralisation*, le *jugement* et le *raisonnement*.

5. Les facultés *appétitives* sont des inclinations qui portent l'âme à rechercher ce qui est ou lui paraît bon.

Elles suivent la connaissance; et l'appétit est *sensitif* ou *intellectif*, selon que le bien recherché est connu par les sens ou par l'entendement.

A l'appétit sensitif se rapportent les *passions*; et à l'appétit intellectif, ou *volonté*, se rapportent l'amour du vrai, du beau, du bien, de Dieu; en un mot, tous les sentiments qui ont leur racine dans la raison.

6. Les facultés *motrices* sont celles par lesquelles l'âme meut les organes de son corps, soit instinctivement, soit volontairement.

7. Parmi les facultés de l'âme, les unes résident en elle comme dans leur sujet: elles sont inorganiques, c'est-à-dire qu'elles ne dépendent pas intrinsèquement du système nerveux, et elles demeurent formellement dans l'âme après la mort. Ce sont les facultés *supérieures*.

Les autres résident dans le composé humain: elles sont organiques; et après la mort elles n'existent plus dans l'âme que virtuellement, parce qu'elles ne peuvent pas s'exercer sans les organes. Telles sont les facultés de la vie végétative et de la vie sensitive, appelées facultés *inférieures*.

8. L'étude des facultés supérieures de l'âme, qui sont principalement la *raison* et la *liberté*, demande dans l'Apologétique chrétienne une attention spéciale. C'est par elles que l'homme est capable d'être une créature religieuse, et les systèmes philosophiques qui les dénaturent ou les suppriment sapent l'une des bases fondamentales de la religion, en même temps qu'ils enlèvent à l'homme son plus riche trésor naturel, pour le ravalier au rang des animaux.

Il importe donc de démontrer: 1^o les droits de la raison, contre l'*empirisme*, le *kantisme* et le *positivisme*^a; 2^o l'existence de la liberté, contre le *fatalisme* et le *déterminisme*; et 3^o de prouver, contre le *transformisme*, que la raison et la liberté établissent entre l'homme et l'animal un abîme infranchissable.

ARTICLE II. — DE LA RAISON

1. Nature et objet de la raison.

9. Au-dessus des facultés cognitives expérimentales, c'est-à-dire des facultés qui ne perçoivent que l'*individuel*, il y a, dans l'âme humaine, une faculté supérieure qui conçoit l'*universel*. Cette faculté est appelée *raison*, *intellect*, *entendement*, ou encore *intelligence*, en prenant ce mot dans un sens rigoureux et non comme l'ensemble des facultés de connaître.

10. La raison conçoit l'*universel*, c'est-à-dire une chose commune à plusieurs autres; par exemple: l'homme, le lion, le chêne, l'or, la couleur, la saveur; au lieu que les sens ne perçoivent que l'*individuel*, c'est-à-dire tel homme, tel lion, tel chêne, telle pièce d'or, telle couleur, telle saveur.

L'*idée universelle*, conçue par la raison, comprend ainsi un ensemble de caractères communs à un nombre indéfini d'objets,

^a Nous ne parlons pas de certains autres systèmes qui donnent trop ou pas assez à la raison, tels que l'ontologisme, le traditionalisme, le fidéisme, etc. Ces erreurs, condamnées au concile du Vatican, comptent aujourd'hui peu de partisans.

et s'étend à tout cet ensemble d'objets, présents, passés, futurs, existants ou possibles.

11. Ces mêmes objets, qui n'apparaissent aux sens que sous leur forme concrète et sensible, la raison les saisit dans leur *essence* ; elle les conçoit comme des substances ou des accidents^a, comme des causes ou des effets ; elle les rattache à des espèces et à des genres ; elle en découvre les lois ; elle leur attribue l'unité, la vérité, la bonté, la beauté ; elle voit ainsi en eux quelque chose d'invisible et d'immatériel.

12. Mais le monde des corps n'est pas le seul sur lequel s'exerce la raison. L'âme, dont elle est la plus haute faculté intellectuelle, lui présente un monde de phénomènes tout à fait distincts des phénomènes physiques : sensations, sentiments, passions, souvenirs, images, résolutions ; la raison en étudie les conditions et les lois, pour constituer la *psychologie*, qui est la base de toutes les sciences morales.

13. Non seulement la raison réfléchit sur ce qui est, mais encore sur ce qui doit être. Sous le nom de *raison pratique* ou de *conscience morale*, elle conçoit le bien, l'obligation, la vertu, le mérite, les rapports de justice et de charité qui doivent unir les hommes entre eux, la nécessité d'une sanction d'outre-tombe pour récompenser les observateurs de la loi morale et punir ses violateurs.

14. Enfin, s'élevant au-dessus des choses de ce monde, toutes relatives, finies et imparfaites, la raison conçoit l'absolu, l'infini, le parfait^b.

2. Principes de la raison.

Caractères de ces principes.

15. Pour remplir ses fonctions, pour concevoir, juger et raisonner, la raison obéit à des principes indémontrables, qui sont marqués de deux caractères essentiels : l'universalité et la nécessité. Ces principes sont *universels*, c'est-à-dire communs à toutes les intelligences et vrais de toutes choses sans exception ; *néces-*

^a La *substance* est une réalité qui subsiste en soi et ne demande pas de sujet auquel elle adhère. Elle est elle-même le sujet des accidents, attributs, propriétés, modes d'être, le sujet des changements qui s'opèrent dans les choses.

^b L'*absolu*, pris substantivement, c'est ce qui existe par soi-même, ce qui a en soi sa raison d'exister, ce qui est nécessaire. — L'*infini*, c'est ce qui est actuellement sans limites. — Le *parfait*, c'est ce qui est complet, achevé, ce à quoi on ne peut rien ajouter.

saires, parce que sans eux il n'y a pas d'exercice possible de la pensée, et qu'ils ne peuvent pas ne pas être vrais.

Énumération de ces principes.

16. Dans l'ordre *spéculatif*, ou *théorique*, c'est-à-dire dans l'ordre qui a pour objet simplement la connaissance de la vérité, il est deux principes, auxquels se ramènent tous les autres : le *principe d'identité* et le *principe de raison suffisante*.

17. PRINCIPE D'IDENTITÉ. — *Ce qui est, est ; ce qui n'est pas, n'est pas.*

De ce principe dérivent :

1^o Le principe de *contradiction*. — *Une même chose ne peut à la fois être et ne pas être sous le même rapport.* Par exemple, l'âme ne peut pas à la fois être simple et étendue.

2^o Le principe d'*alternative*, ou de l'exclusion du milieu. — *Une chose est ou n'est pas.* Par exemple, la matière a été créée ou elle existe par elle-même : il n'y a pas de milieu.

3^o Les *axiomes logiques*, impliqués dans toute déduction. — *Ce qui est vrai du genre est vrai de l'espèce ; ce qui est vrai de l'espèce est vrai de l'individu.* — *Deux notions identiques à une troisième sous un certain rapport, sont identiques entre elles sous ce même rapport.* Exemples : la matière est inerte, c'est-à-dire incapable de se mettre d'elle-même en mouvement ou de modifier le mouvement qui lui est imprimé ; or le cerveau est de la matière, donc le cerveau est inerte. Dieu est un être existant par lui-même ; or un être existant par lui-même est éternel, donc Dieu est éternel.

4^o Les *axiomes mathématiques*. — *Deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles.* — *Le tout est plus grand que sa partie.*

18. PRINCIPE DE RAISON SUFFISANTE. — *Tout ce qui est a sa raison d'être.*

De ce principe dérivent :

1^o Le principe de *causalité*. — *Tout ce qui arrive, tout ce qui commence d'exister a une cause.* — Principe auquel se rattachent ceux-ci : *La cause doit être proportionnée à l'effet, c'est-à-dire avoir la puissance suffisante pour le produire. L'effet ne saurait être plus puissant ou plus parfait que sa cause ; en d'autres termes, le moins ne saurait produire le plus.* — C'est en vertu de ces principes qu'on rejette comme absurde la théorie matérialiste qui fait dériver la vie de la matière inorganique, la pensée des mouvements du cerveau.

2° Le principe de *substance*. — Toute modification appartient à une *substance*. Par exemple, les idées, les sentiments, les volitions, supposent nécessairement l'être substantiel que nous appelons l'âme.

3° Le principe des *lois*. — Dans les mêmes circonstances, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Ainsi, l'hydrogène, en présence de l'oxygène, sous l'étincelle électrique, produit toujours de l'eau. Ainsi encore, le mépris de l'autorité, l'irrégion, la corruption des mœurs, amènent fatalement la décadence des nations.

4° Le principe de *finalité*. — Rien ne se produit sans but; tout être, tout phénomène a une fin.

19. Le principe de raison suffisante et ses dérivés sont les fondements des sciences du réel, dans lesquelles la méthode prédominante est la *méthode inductive*. Le principe d'identité et ses dérivés sont les fondements des sciences abstraites rationnelles, dans lesquelles prédomine la *méthode déductive*.

La première, la *méthode inductive*, consiste à observer les phénomènes, pour en découvrir les causes et les lois; la seconde, la *méthode déductive*, à tirer des vérités générales les conséquences qui y sont contenues.

20. Dans l'*ordre pratique*, c'est-à-dire dans l'ordre qui a pour objet la pratique de la vérité et la conduite morale, la raison obéit aussi à des principes. Tels sont les suivants:

Il y a une distinction entre le bien et le mal. — Il y a obligation de faire le bien et d'éviter le mal. — Celui qui fait le bien mérite; celui qui fait le mal démérite.

21. Tous les principes d'ordre théorique ou pratique sont d'une évidence irrésistible. On ne saurait les nier sans se contredire soi-même et sans renverser la raison de fond en comble.

3. Systèmes destructeurs de la raison.

22. Les systèmes qui nient la raison ou en dénaturent les principes sont principalement: l'*empirisme*, le *kantisme* et le *positivisme*.

Empirisme.

23. L'*empirisme*^a est la négation de la raison, en tant que faculté distincte des sens et de la conscience.

^a Les principaux empiristes sont: dans l'antiquité, Démocrite et Épicure;

Suivant les partisans de cette doctrine, toutes nos idées dérivent originellement de la perception des choses sensibles, et ne sont ainsi autre chose que des sensations transformées. L'expérience suffit à expliquer toute notre vie intellectuelle. Les caractères d'universalité et de nécessité qu'ont les principes de la raison viennent de l'habitude que nous contractons d'associer indissolublement les phénomènes qui se présentent fréquemment ensemble. Ainsi, à force de voir un phénomène suivi d'un autre phénomène, nous finissons par ne plus pouvoir imaginer le second, que nous appelons *effet*, sans le premier, que nous appelons *cause*; mais il pourrait se faire qu'il y eût un effet sans cause.

24. L'empirisme, en méconnaissant la raison, détruit toute science.

Comme les sens, en effet, n'atteignent que le particulier et le contingent, et qu'il n'est pas plus possible de faire sortir l'universel du particulier et le nécessaire du contingent, que d'extraire du vin d'une pierre: il s'ensuit que l'esprit n'a pas le droit de dépasser la sphère des phénomènes sensibles, et qu'il doit renoncer à en rechercher les causes et les lois, qui de leur nature sont universelles et tout au moins hypothétiquement nécessaires.

25. Il est à remarquer qu'à toutes les époques, les sceptiques, les matérialistes, les athées, les partisans de la morale du plaisir et de l'intérêt, ont fondé principalement leur doctrine sur l'empirisme. On voit par les fruits ce que vaut l'arbre.

Kantisme.

26. Le *kantisme* est la négation de la valeur objective de la raison.

Kant^a a reconnu et mis en pleine lumière la distinction radicale qui existe entre la raison et les sens. Mais, d'après lui, comme nous ne pouvons pas connaître les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes, mais seulement telles qu'elles nous apparaissent, nous n'avons pas le droit d'affirmer que la *réalité* répond à ce qui apparaît, ou, comme il s'exprime, au *phénomène*. La substance, ou *noumène*, que nous mettons sous le phénomène, les notions

au dix-septième siècle, Locke (1632-1704); au dix-huitième, Hume (1711-1776) et Condillac (1715-1780); au dix-neuvième, Stuart Mill (1806-1873), Bain et Herbert Spencer.

^a Kant (1724-1804), professeur à l'Université de Königsberg.

d'espace, de temps, de causalité, sont des formes purement subjectives de notre entendement. Ce sont des cadres; elles organisent notre connaissance des apparences, mais nous ne savons rien de leur existence au dehors. Ainsi quand nous nous posons ces questions : Y a-t-il en dehors de notre pensée des substances et des causes? Avons-nous une âme de nature spirituelle? Sommes-nous libres? Y a-t-il un Dieu créateur du monde? Y a-t-il un monde réel extérieur? nous sommes incapables de les résoudre, parce que, doutant si l'objet de notre pensée est tel que nous le pensons, nous n'avons aucun moyen rationnel de sortir de ce doute.

Kant, il est vrai, cherche à se dégager du scepticisme en se réfugiant dans la morale. Nous avons des devoirs à remplir, par conséquent nous sommes libres, et si nous pratiquons la vertu, nous devons être heureux. Et comme en cette vie il n'y a pas harmonie entre la vertu et la félicité, il faut que notre âme soit immortelle et qu'il y ait un Dieu qui établisse l'accord entre le devoir accompli et le bonheur qui en est la suite nécessaire. Ainsi raisonne Kant pour ne pas demeurer emprisonné dans le doute.

Mais on peut lui répondre que si rien n'est objectivement certain dans l'ordre spéculatif, il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même dans l'ordre pratique. Si je suis condamné à douter irrémédiablement de la réalité même de ma propre existence, à quel titre le devoir aurait-il le privilège de s'imposer comme une réalité incontestable?

27. Le kantisme répugne au sens commun, parce qu'il implique une contradiction formelle. Pour tout le monde, l'idée est essentiellement la représentation dans l'esprit d'un objet au moins possible. Dire que l'esprit a des idées sans objets correspondants, c'est dire qu'il n'a point d'idées. Les idées ne peuvent s'expliquer que par les objets qu'elles représentent : supprimez l'objet, vous supprimez l'idée.

Il est bien vrai que l'entendement humain se trompe souvent, faute, comme le dit Bossuet, d'être vraiment attentif à son objet et purgé des vices qui le portent à l'erreur¹; mais qu'il ne puisse absolument rien affirmer de ce qu'il pense, que toutes ses idées soient sans objet réel, c'est ce qu'on ne peut soutenir sans se contredire soi-même.

28. Malgré ses incohérences, le kantisme a été accueilli, à notre époque, par une foule de libres penseurs, qui en ont tiré des

¹ De la Connaissance de Dieu et de soi-même, chap. 1, 16.

théories aussi subversives que celles qui découlent de l'empirisme,

Positivisme.

29. Le positivisme^a est la prétendue philosophie qui ne reconnaît pas d'autres sciences que les sciences positives : les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, etc.

Il n'y a de réel, de certain, que les phénomènes qui tombent sous les sens. La science consiste exclusivement à observer ces phénomènes et à en déterminer les lois, c'est-à-dire les rapports de succession ou de similitude qu'ils ont entre eux. L'esprit humain n'a pas le droit d'aller au delà. La recherche de la nature des choses, de leurs causes premières, de leurs fins dernières, ne peut aboutir à aucun résultat. Ce qu'on appelle psychologie, métaphysique, théologie, n'est qu'une pure chimère. Sur toutes les questions inaccessibles à la méthode expérimentale, le véritable savant doit se déclarer neutre, ne rien affirmer, ne rien nier; ne prendre parti, ni pour le théisme ni pour l'athéisme, ni pour le spiritualisme ni pour le matérialisme.

30. Le positivisme est un tissu de contradictions.

On y proscrit la raison, et on en fait constamment usage : soit dans les *mathématiques*, qui ont pour objet des vérités abstraites, universelles et nécessaires; soit dans les *sciences physiques*, qui ont pour but de déterminer, par le raisonnement, les causes invisibles des phénomènes, savoir : les atomes, les mouvements atomiques, l'éther, causes qui se rattachent nécessairement à une cause première absolue; soit en *morale*, car les positivistes ont une morale qu'ils appellent l'*altruisme*, autrement dit la justice et la charité à l'égard d'autrui, choses qui ne tombent pas sous les sens.

On se déclare neutre, et on affirme : que l'âme « est l'ensemble des fonctions de la sensibilité encéphalique¹ »; que « Dieu n'est qu'un inconnu, qui échappe à toute définition et à toute détermination scientifique² ». Où l'on voit que la neutralité n'est qu'un masque dont on se couvre pour cacher son impiété^b.

^a C'est le système fondé par Auguste Comte (1798-1857), auteur du *Cours de philosophie positive*.

^b Il y a lieu de noter que, dans ses derniers jours, Littré a répudié ses erreurs, et qu'il a pleinement adhéré au *Credo* de l'Église catholique, dans le sein de laquelle il a voulu mourir.

¹ LITTRÉ et ROBIN, disciples de Comte, dans la nouvelle édition du *Dictionnaire de médecine* de Nysten. — ² LITTRÉ, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1886.

31. Les positivistes se posent comme les seuls représentants de la science. Or les savants les plus illustres, ceux-là même dont ils exploitent les découvertes, Descartes, Pascal, Linné, Newton, Euler, Cuvier, Ampère, Cauchy, Biot, Blainville, Flourens, Claude Bernard, Pasteur, etc., ont tous reconnu la légitimité des études métaphysiques^a. « Aux limites où s'arrêtent les sciences positives, dit le célèbre chimiste Dumas, commence le domaine de la métaphysique... Elle reprend aux mains de l'astronome, du physicien et du chimiste, la chaîne suspendue des phénomènes, et les rattache aux causes premières¹. »

32. Positivisme, kantisme, empirisme, ces systèmes, renouvelés des sophistes de la Grèce, n'ont servi, par leurs contradictions et leurs déplorables conséquences, qu'à faire briller davantage la lumière de la raison, qui fait de l'homme une vivante image de la Raison éternelle.

ARTICLE III. — DE LA LIBERTÉ

« Si quelqu'un dit qu'après le péché d'Adam, le libre arbitre de l'homme a été perdu et éteint : qu'il soit anathème. » (Concile de Trente, sess. VI, can. 2.)

1. Nature de la liberté.

33. Par là même qu'il est un être raisonnable, l'homme est nécessairement un être libre^b.

La volonté, en effet, suit la raison. Si la raison présente à la volonté la notion abstraite de *bien*, c'est-à-dire le bien en général,

^a « J'ai horreur, dit un romancier contemporain, de cette pédante et égoïste doctrine, de cette philosophie de contremaitres, qui se désintéresse lâchement de tous les nobles problèmes, et dont la circonspection ne plaît à tant de bourgeois frottés d'un peu de science, que parce qu'elle flatte l'instinct de platitude qui est en eux. » (GEORGES DURUY, *l'Unisson*.)

^b « La liberté, bien excellent de la nature et apanage exclusif des êtres doués d'intelligence ou de raison, confère à l'homme une dignité, en vertu de laquelle il est mis *entre les mains de son conseil*, et devient le maître de ses actes. Tandis que les animaux n'obéissent qu'aux sens et ne sont poussés que par l'instinct naturel à rechercher ce qui leur est utile ou à éviter ce qui leur serait nuisible, l'homme, dans chacune des actions de sa vie, a la raison pour guide. Or la raison, à l'égard des biens de ce monde, nous dit de tous et de chacun qu'ils peuvent indifféremment être ou n'être pas ; d'où il suit qu'aucun d'eux ne lui apparaît comme absolument nécessaire, elle donne à la volonté le pouvoir d'option pour choisir ce qui lui plaît. » (LÉON XIII, Encyclique *Libertas*, 20 juin 1888.)

¹ DUMAS, *Discours de réception à l'Académie française*, 15 janvier 1880.

le bonheur parfait, la volonté ne peut pas ne pas le vouloir, attendu que le bien, le bonheur, est son objet propre. Mais comme cette notion universelle de bien s'étend à un nombre infini de biens particuliers et contingents, dont aucun ne lui apparaît comme le bien complet et sans mélange, la volonté n'est pas déterminée à s'attacher à l'un plutôt qu'à l'autre : elle est libre, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de choisir, d'opter entre plusieurs possibilités.

2. Preuves de la liberté.

34. La liberté de l'âme est un fait d'une évidence irrésistible. Il n'est personne qui ne reconnaisse « que rien n'est tant en la puissance de notre volonté que notre propre vouloir, et que nous avons le libre arbitre, ce pouvoir, pour ainsi dire à deux tranchants, cette vertu élective entre deux partis qui sont immédiatement comme sous notre main¹. »

« Un homme qui n'a pas l'esprit gâté, dit Bossuet, n'a pas besoin qu'on lui prouve son franc arbitre, car il le sent ; et il ne sent pas plus clairement qu'il voit, ou qu'il reçoit les sons, ou qu'il raisonne, qu'il se sent capable de délibérer et de choisir². »

Toutefois, il n'est pas sans importance de mettre ce fait en pleine lumière, à cause des sophismes par lesquels on a essayé en tout temps de le nier.

35. L'existence de la liberté s'établit : soit *directement*, par le témoignage de la conscience ; soit *indirectement*, par la loi morale et par le consentement universel.

Preuve de la liberté par le témoignage de la conscience.

36. Quand on agit avec réflexion, on commence par délibérer, puis on se détermine, enfin l'on exécute ce que l'on a décidé.

Dans la *délibération*, la conscience atteste que les motifs ou les mobiles qui nous sollicitent dans un sens ou dans l'autre n'ont pas une influence nécessitante irrésistible, et qu'il est en notre pouvoir de faire triompher celui que nous voulons, par exemple, le motif du devoir sur le motif du plaisir ou de l'intérêt.

Dans la *détermination*, la conscience atteste que cet acte intérieur, qu'on appelle aussi *résolution*, *choix*, *consentement* ou *refus*, a pour cause unique et immédiate la volonté ; elle l'atteste d'au-

¹ FÉNELON, *Traité de l'Existence de Dieu*, 1^{re} partie, ch. II. — ² BOSSUET, *De la Connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. I, 18.

tant plus clairement, que la volonté a eu plus à combattre avant de prendre parti.

Dans l'exécution, la conscience atteste l'intervention fréquente du libre arbitre, pour poursuivre cette exécution, l'interrompre, l'achever, l'arrêter, etc.

37. *Objection.* — Pour infirmer ce témoignage de la conscience, on objecte que ce que la conscience saisit en nous, ce n'est pas le libre arbitre lui-même, mais la croyance illusoire que nous sommes libres, croyance acceptée d'autant plus facilement qu'elle flatte notre orgueil.

Cette croyance, dit-on, est en effet illusoire : 1^o parce qu'elle provient de l'ignorance où nous sommes des causes qui nous font vouloir (Spinoza, Bayle^a) ; 2^o parce que la conscience atteste, il est vrai, que nous prenons tel parti, mais non pas que nous pourrions prendre un parti contraire, puisque de fait nous ne prenons pas ce dernier parti.

Réponse. — 1^o Si la croyance à notre liberté provenait de l'ignorance des causes qui nous font vouloir, plus cette ignorance serait grande, plus notre croyance à la liberté serait forte. Or c'est le contraire qui arrive. Quand nous ignorons les raisons pour lesquelles nous agissons, loin de nous croire libres, nous croyons que nous ne le sommes point et que nos actes sont instinctifs.

2^o Il est faux que la conscience ne saisisse pas le *pouvoir* lui-même que nous avons de vouloir une chose ou de ne la vouloir pas ; c'est ce pouvoir qu'elle perçoit d'abord avant de percevoir la décision prise par la volonté.

Preuve de la liberté par la loi morale.

38. La loi morale nous oblige à faire les actions qui sont conformes à la droite raison et à éviter celles qui lui sont contraires. Mais on n'est obligé de faire que ce que l'on est capable de faire. *À l'impossible nul n'est tenu.* L'obligation morale a donc pour condition la liberté, c'est-à-dire le pouvoir de faire triompher le bien sur le penchant qui porte au mal. Supprimez la liberté : ce que l'on fait, on ne pouvait pas ne pas le faire, ni le faire autrement ; les mots *devoir* et *responsabilité*, *vertu* et *vice*, *mérite* et

^a Spinoza (1632-1677), juif d'origine, philosophe panthéiste. — Bayle (1647-1706), calviniste, propagateur du scepticisme.

démérite, *joie* et *remords de conscience*, *peines* et *récompenses*, sont alors des mots vides de sens ; la morale tout entière disparaît. Si donc on veut maintenir le devoir, il faut affirmer la liberté ; mais si, malgré l'évidence, on nie la liberté, il faut renoncer au devoir.

Preuve de la liberté par le consentement universel.

39. La croyance des hommes à la liberté se manifeste par leur langage, leur conduite, leurs institutions sociales et politiques.

40. Tout mot suppose une idée, et toute idée suppose un objet. Le mot *liberté* est dans toutes les langues. On a donc eu partout et toujours l'idée de la liberté. Mais si l'homme n'était pas vraiment libre, où aurait-il pris cette idée, que parmi les êtres il en est qui sont maîtres de leurs actions, tellement maîtres que, placés dans les mêmes circonstances, ils peuvent choisir une chose de préférence à l'autre, et qu'ayant pris un parti, ils auraient pu également prendre le parti contraire ? Cette idée évidemment ne peut lui venir du monde extérieur, où tous les phénomènes sont déterminés par des lois inflexibles. Elle ne lui vient pas non plus de la vision de Dieu, puisque personne en ce monde n'a l'intuition de l'essence divine. Il reste donc que si l'homme a l'idée de la liberté, s'il se dit libre, s'il accorde cette faculté à tous ses semblables, c'est qu'il voit la liberté en lui-même.

41. Les hommes se font des promesses ; ils s'engagent mutuellement par des contrats ; ils ont recours, les uns à l'égard des autres, aux prières, aux exhortations, aux conseils, aux menaces, etc. Mais ils ne peuvent agir ainsi qu'à la condition de se croire libres. Supprimez cette croyance, et tous ces moyens d'action n'ont plus de raison d'être. On ne prie pas un fleuve de ne pas déborder ; on ne commande pas au feu de cesser ses ravages ; on ne conseille pas à un arbre de porter des fruits ; on ne passe pas de contrat avec un animal domestique, parce qu'on sait que, la liberté leur faisant défaut, on perdrait son temps et sa peine à les traiter comme des êtres raisonnables et libres.

42. Partout, chez les anciens comme chez les modernes, on rend hommage au génie, à la vaillance, à l'héroïsme, à la vertu de bienfaisance, à la sainteté. Des inscriptions, des tableaux, des médailles, des statues, des arcs de triomphe, des temples, rappellent le souvenir glorieux des hommes qui ont rendu des ser-

vices à leur patrie et à l'humanité. Par contre, on inflige la flétrissure d'un blâme public à l'orgueil, à l'envie, à l'égoïsme, à la cupidité, à la cruauté, à la débauche.

Que supposent ces louanges que l'opinion publique donne aux uns, et ces mépris dont elle accable les autres, sinon la conviction que les uns et les autres ont voulu librement ce qu'ils ont fait, et que, pouvant agir autrement, ils n'ont pas voulu le faire? Loue-t-on le soleil de sa féconde lumière, et la terre de ses riches moissons? Blâme-t-on les intempéries des saisons, la grêle et les tempêtes, les épidémies et les autres fléaux qui affligent l'humanité? On sait donc distinguer les personnes des choses, les agents responsables de leurs actes de ceux qui ne le sont pas.

43. Toute société possède un code de lois et des magistrats chargés de les faire observer; des tribunaux sont institués pour punir de peines diverses les infractions des lois. Mais si l'homme obéit à la fatalité, le châtement est injuste: le voleur n'est pas plus coupable que l'animal qui vit de rapines; ni l'assassin, que le tigre qui met en pièces sa proie. On tue la bête fauve, on ne la juge pas. Ainsi, dans les systèmes qui nient la liberté, la justice sociale n'est qu'une odieuse institution.

Dans la vie politique des peuples, nul n'ignore le grand rôle que joue la liberté. Les citoyens se croient-ils, à tort ou à raison, opprimés par un pouvoir despotique, ils proclament à grands cris la revendication de leurs droits, et s'efforcent par des moyens légaux ou violents de s'affranchir de la domination absolue dont ils ont horreur. Ils témoignent par là qu'ils ne se considèrent point comme un troupeau de bêtes sans raison, et qu'ils voient dans les libertés civiles et politiques une garantie de la liberté morale.

44. Ainsi donc, à quelque point de vue qu'on envisage la vie humaine, c'est un fait admis de tous, que la liberté en est un principe fondamental.

« C'est ce que les bergers et les laboureurs chantent sur les montagnes, dit Fénelon après saint Augustin, ce que les marchands et les artisans supposent dans leur négoce, ce que les acteurs représentent dans les spectacles, ce que les magistrats croient dans leurs conseils, ce que les docteurs enseignent dans leurs écoles, ce que nul homme sensé ne peut révoquer en doute sérieusement. Cette vérité, imprimée au fond de nos cœurs, est supposée dans la pratique par les philosophes mêmes qui voudraient l'ébranler par de creuses spéculations. L'évidence intime

de cette vérité est comme celle des premiers principes qui n'ont besoin d'aucune preuve, et qui servent eux-mêmes de preuves aux autres vérités moins claires¹. »

3. Théories qui nient la liberté.

45. Les théories qui nient la liberté portent le nom de *fatalisme* et de *déterminisme*. Ces deux théories diffèrent en ce que l'une soumet notre volonté à une nécessité extérieure, et l'autre à une nécessité intérieure.

Fatalisme.

46. On distingue le fatalisme *vulgaire* et le fatalisme *philosophique*.

47. Le *fatalisme vulgaire*, qu'on retrouve chez les peuples païens de l'antiquité, chez les musulmans, chez les astrologues, etc., est fondé sur cette hypothèse que chaque événement a pour cause directe et unique un *destin inexorable, un sort aveugle*, dont les décrets s'accomplissent, quoi que nous fassions: « Ainsi l'a voulu la fatalité. » « C'était écrit. » « On naît sous une bonne ou sous une mauvaise étoile. » Telles sont les diverses formules qui expriment l'action de cette nécessité qui s'imposait, suivant les poètes du paganisme et les stoïciens, aux dieux eux-mêmes^a.

48. Le fatalisme vulgaire est faux: 1^o parce qu'il ne tient pas compte de l'efficacité des causes secondes, et en particulier de la part qui revient à l'homme dans les événements de la vie. Ainsi, par exemple, une armée gagne une bataille: il faudrait dire que la valeur des chefs ou le courage des soldats n'a contribué en rien à la victoire, et que cette armée est composée d'êtres purement passifs, ce qui répugne au sens commun.

Le fatalisme vulgaire est faux: 2^o parce qu'il a pour conséquence pratique la paresse. A quoi bon agir, si tous nos efforts doivent être inutiles? S'il est écrit que le feu détruira ma maison,

^a Ce fatalisme diffère de celui que l'Église a condamné chez les manichéens, les luthériens, les calvinistes et les jansénistes, en ce qu'il ne nie pas la liberté de volition, la liberté intérieure, comme le font ces hérétiques, mais seulement la liberté d'exécution. En d'autres termes, d'après les partisans du fatalisme vulgaire, nous pouvons nous déterminer à faire telle ou telle action, nous pouvons essayer d'échapper au destin; mais, en définitive, c'est le destin qui décide de ce que nous ferons, de ce qui nous arrivera.

¹ FÉNELON, *Traité de l'Existence de Dieu*, 1^{re} partie, ch. II.